

Lettre d'information et Fiche de consentement Patient

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé de réaliser votre chimiothérapie **à domicile**.
Cette lettre a pour but de vous expliquer les modalités de ce type de prise en charge.
Le traitement est **le même** que celui réalisé en hospitalisation.

Les effets secondaires sont identiques et vous seront détaillés par le médecin référent hospitalier. Des ordonnances vous seront remises à cette occasion.

A domicile, la chimiothérapie est réalisée par une Infirmière Diplômée d'État formée à ce type de soins. Le traitement est coordonné à domicile par un coordonnateur uniquement employé à cette activité.

Quels sont les modes de prise en charge ?

La prise en charge en région Nord – Pas-de-Calais est assurée par une structure de type HAD (hôpital à domicile) publique ou privée assurant l'ensemble de la prise en charge à domicile (coordination de l'information, prise de contact avec les différents partenaires).

Organisation via une structure HAD : La coordination, l'organisation et la réalisation de la prise en charge est sous la responsabilité de la structure HAD, régie par une convention.

Comment se déroule le traitement à domicile ?

Quelque soit l'option choisie, vous continuerez à venir à l'hôpital pour une **consultation avec votre médecin hospitalier au début de chaque cycle de chimiothérapie** afin de s'assurer du bon déroulement du traitement, de la bonne tolérance et de la bonne évolution de votre maladie.
Les injections suivantes du cycle seront ensuite réalisées à domicile.

Pour cela, le plus souvent la veille de chaque administration, votre infirmier réalisera un prélèvement sanguin et vous serez vu(e) en consultation par votre médecin généraliste qui contrôlera les critères cliniques et biologiques afin de valider l'administration pour le lendemain.

Votre chimiothérapie sera préparée par la pharmacie de l'hôpital dans les mêmes conditions de qualité et de sécurité que lorsque vous venez en hôpital de jour.

Le jour J, votre infirmier, formé à ce type de soins, administrera cette chimiothérapie à votre domicile. Il triera les déchets de soins produits dans un contenant adapté et identifié : laissez-le dans un endroit isolé jusqu'à élimination.

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser ce système de prise en charge
et de vous retirer du système si tel est votre désir.

A tout moment, vous pourrez demander des renseignements complémentaires
aux professionnels de santé vous prenant en charge.

Je soussigné(e) Mr, Mme, Melle reconnais avoir
pris connaissance des informations ci-dessus et accepte le mode de prise en
charge proposé.

A le

Signature :